



Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame BRACKE - VANHOUTTE domiciliés rue de Hamme-Mille, 63 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue de Hamme-Mille 63 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 05 C 193 C.

Le projet est de type : Construction d'un local de rangement, d'un car-port et d'une terrasse couverte en annexe d'une habitation unifamiliale et aménagements intérieurs, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : - Dérogation au plan de secteur – Les constructions complémentaires à l'habitation existante et les modifications du relief du sol se font en zone agricole.

Art. D.IV.13 - Un permis (...) peut être octroyé en dérogation au plan de secteur (...) si les dérogations:
1° sont justifiées compte tenu des spécificités du projet au regard du lieu précis où celui-ci est envisagé,
2° ne compromettent pas la mise en oeuvre cohérente du plan de secteur (...) dans le reste de son champ d'application
3° concernent un projet qui contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 07/09/2021 et clôturée le 21/09/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;
- remises au service Urbanisme de l'Administration communale.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : PU 2021/8039/AL

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune → services communaux → urbanisme → annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be.

Le Directeur général

Y. STORMME



La Bourgmestre f.f.

J. ROMERA